

Discours de clôture de l'AG d'installation de la CCI
par Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Vienne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents,
Mesdames et Messieurs les membres de la CCI,
Monsieur le président du tribunal de commerce,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je prends la parole devant vous à l'occasion de cette assemblée générale d'installation, à la suite à la proclamation du résultat des élections consulaires de la chambre du commerce et de l'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne.

Je souhaite naturellement adresser une nouvelle fois tous mes compliments à chacun d'entre vous, en saluant particulièrement les membres du bureau – nouveaux ou reconduits - et en félicitant naturellement M. Pierre MASSY, président de la Chambre, brillamment reconduit dans son mandat, au terme d'une élection à liste unique qui prouve la satisfaction des entrepreneurs du département à votre égard et le consensus que vous incarnez aux yeux des entreprises et des professionnels.

Cette AG d'installation est l'occasion pour moi de mettre à l'honneur le rôle et l'action de la CCI de la Haute-Vienne qui, sous votre orientation, Président, se mobilise chaque jour au service des acteurs économiques à chaque étape de leur vie.

La crise sanitaire de la Covid 19 a été l'occasion de démontrer votre force d'engagement et de mobilisation, aux moments les plus durs de la pandémie de 2020. Quand l'économie de notre pays était à l'arrêt, les services de la CCI ont effectué un pré-tri des demandes d'activité partielle des entreprises avant envoi à la DIRECCTE. Ce travail a permis un remboursement des frais des entreprises en seulement 7 jours, ce qui était inédit.

Avec la direction départementale des finances publiques, vous avez effectué un important travail de veille et de détection des entreprises en difficultés, qui s'est avéré vital dans l'anticipation de potentielles situations graves.

Avec le déploiement du plan de relance pour plus de 60 millions au bénéfice des entreprises du département, le guichet unique mis en place en lien avec les services de l'État a permis d'orienter les entreprises et pour qu'elles y voient plus clair, plus vite.

Mais plus globalement, et au delà de la crise sanitaire, cela fait plus de 400 ans que les chambres de commerce participent au dynamisme économique de nos territoires. Leur statut d'établissement public, leurs missions de service public sont reconnus par la loi tant au titre du conseil à l'installation et au développement, de l'aide à la recherche de débouchés ou du soutien à l'international, que dans le domaine de la formation, aussi bien initiale que continue.

Le travail partenarial conduit par les chambres de commerce et d'industrie, en qualité de représentant des entreprises au niveau local comme au niveau national, est essentiel. Les relations de qualité établies par la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne avec l'État et les collectivités territoriales constituent un terreau précieux pour asseoir l'efficacité de l'action publique au soutien des entreprises.

Cette dynamique partenariale est d'autant plus structurante en cette période de sortie de crise sanitaire, que l'économie française, sous l'effet du plan d'urgence puis du plan de relance, a retrouvé son niveau pré-crise durant le 3^e trimestre, soit nettement plus tôt que prévu. Pour le mois de novembre, les perspectives de la Banque de France anticipaient une progression de l'activité aussi bien dans l'industrie que dans les services ou le bâtiment et projettent un taux de croissance à 6,3 % du PIB à fin 2021 et 3,7 % en 2022.

Il nous faut donc collectivement être au rendez-vous pour accompagner le mouvement :

- en répondant aux interrogations multiples dans le contexte économique différencié selon les secteurs,
- en accompagnant les chefs d'entreprise dans leurs projets de développement économique, tant sur les aspects d'urbanisme qui peuvent conduire les services de l'État à se mobiliser, que dans le volet de recrutement qui préoccupe beaucoup aujourd'hui,

- en facilitant autant que faire se peut le dialogue social, au travers notamment de l'observatoire du dialogue social,
- et en accompagnant par les dispositifs de prévention et de suivi très individualisés certaines entreprises encore fragiles, qui rencontrent des difficultés.

C'est sur ces axes forts de travail que j'ai demandé à la DDETSPP de se mobiliser et que je vous propose, monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, de poursuivre et renforcer le travail engagé avec les services de l'État, dans un contexte où les tensions sur les approvisionnements en matières premières et divers matériaux peuvent à chaque instant déstabiliser nos perspectives économiques favorables.

L'un de nos points d'attention partagé est particulièrement, dans ce cadre, notre capacité collective à faciliter l'insertion des jeunes et des publics éloignés de l'emploi dans le monde de l'entreprise. Au-delà du dispositif essentiel de l'apprentissage pour lequel la CCI est très mobilisée, la mise en œuvre du plan d'action « 1 jeune, 1 solution », avec plus de 9 milliards investis, doit permettre de répondre à toutes les situations, à l'aide de leviers divers à notre main (aides, à l'embauche, les formations et accompagnements, les aides financières aux jeunes en difficultés).

La feuille de route qui se présente aujourd'hui et que vous avez dressée à l'instant dans votre propos est riche et engageante.

Vous trouverez les services de l'État présents à vos côtés pour que nos efforts conjugués trouvent à s'exercer autour des valeurs essentielles de confiance, d'engagement, de coopération et d'efficacité.

Je vous remercie.